

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°7

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don d'objets, photographies et disques par Madame Curutcharry.

Par lettre du 5 janvier 2015, Madame Mano Curutcharry, professeur détaché de l'Education nationale et responsable du service éducatif du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne de 1988 à 2007, propose à la Ville de Bayonne le don d'objets divers, photographies et disques vinyle provenant de sa maison familiale Zuburia à Saint-Etienne-de-Baïgorry.

L'ensemble symbolise la mémoire d'une famille à la charnière de la civilisation rurale traditionnelle et de la modernité. Les objets et photographies seront présentés à la Commission scientifique d'acquisition régionale pour être intégrés aux collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne dont ils viendront enrichir le volet ethnographique au cœur de la démarche scientifique de la structure. Les disques vinyle de musique basque seront, quant à eux, rattachés à la discothèque du musée à titre de documentation mais ne seront pas présentés à la commission.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don d'une valeur d'assurance de 5 300 € (cinq mille trois cents euros) pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, Madame Mano Curutcharry.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.